

APPELS D'OFFRES PUBLICS

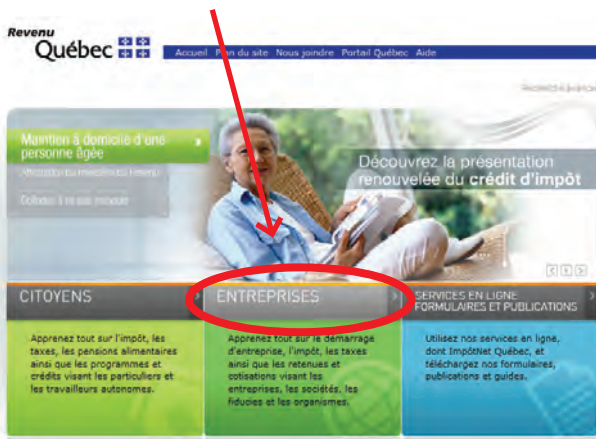
Du nouveau à compter du 1er juin 2010

Les entrepreneurs qui veulent conclure un contrat de 25 000 \$ ou plus avec un ministère ou un organisme public qui relève du gouvernement du Québec doivent obtenir une attestation du ministère du Revenu et la joindre à leur soumission ou la remettre avant l'attribution d'un contrat de gré à gré.

Voici en quelques clics, comment vous procurer cette attestation.

1) Sur le site : www.revenu.gouv.qc.ca, cliquez sur «Entreprise»

2) Consultez le cadre «Clic Revenu» à la droite de l'écran



2 a) Nouvel utilisateur :

- Cliquer sur «inscription»
- Sur une nouvelle page «Clic Revenu», cliquez sur «continuer».
- Cliquez sur «accès au service».



- Complétez le numéro NEQ et le numéro d'identification, puis cliquer sur continuer.

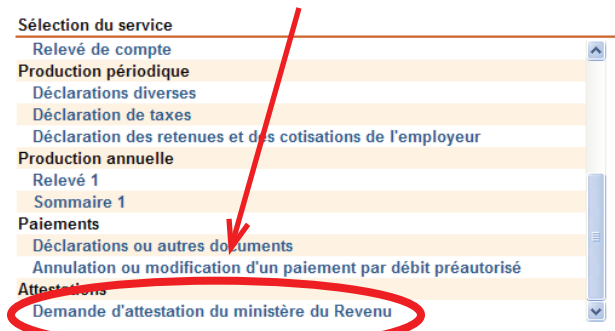
> Ces numéros apparaissent sur le formulaire de versements TPS - TVQ.

- Continuez les étapes suivantes pour obtenir votre code d'utilisateur et mot de passe.

>> Dépannage au besoin : **1-866-423-3234**

2 b) Vous êtes déjà inscrit :

- Cliquer sur «accès»
- Une nouvelle fenêtre va s'ouvrir, entrez votre **code utilisateur** et **mot de passe**.
- Dans la liste des services, cliquez sur le dernier : «Demande d'attestation du ministère du Revenu».



3) Lisez, acceptez, puis cliquez sur «Demander».

4) Vous obtenez votre «Attestation du ministère du Revenu».

*Chaque attestation peut être utilisée pour une période de 3 mois après la date d'émission mais avant la date limite du dépôt de la soumission. (sous réserve des dispositions réglementaires).